



VILLE DE PORTO-NOVO
DEPARTEMENT DE L'OUEME
REPUBLIC DU BENIN

N°10/QB/MPN/SE/SCM

COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DES 27, 28 ET 29 JUILLET

Convocation N°16H/010/SG/SAC du 22 Juillet 2022

L'an 2022 et les mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 Juillet, le Conseil Municipal de Porto-Novo légalement convoqué le 22 Juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conférence de la Maison des Jeunes de Porto-Novo, sous la présidence de Monsieur Charlemagne N. YANKOTY, Maire de la commune. A l'ouverture de la session, trente-et-un (31) Conseillers Municipaux étaient présents sur les trente-trois (33).

Étaient présents à cette session le mercredi 27 juillet 2022 :

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE
01	YANKOTY N. Charlemagne	MAIRE
02	TOUKOUROU Rachadou	PAM
03	TOZO M. Alin	DAM
04	HONVOU Z. François	TAM
05	LATIFU Moubarakou	CA1
06	DOSSA Gertrude N. S.	CA2
07	JOSSINON A. William	CA3
08	RADJI Rasacki	CA4
09	AHOUSSINOU D. Yves	CA5
10	NOUVEGNON Basile	CM

11	HOUENOU Gisèle Reine	CM
12	MICHODIGNIN S. Léon	CM
13	BOURAÏMA Is-Dine	CM
14	AVOCETIEN Antoine	CM
15	HOUSSOU Gilbert	CM
16	HOUNTON V. Bathélémy	CM
17	KINSOU G. Paulin	CM
18	TODJINOU DEGUENON A. Gemma	CM
19	ADEDJOUMAN Tadjou A.	CM
20	AYOHOUA Christelle	CM
21	KOUHINKPO A. Basile	CM
22	TIDJANI Falilou	CM
23	SODJINOU Séraphin	CM
24	KOUMAGNON Raymond	CM
25	HOUNKPE S. Clément	CM
26	TOSSA Boris	CM
27	LOKO Firmin	CM
28	BIOUKOU Romulus	CM
29	OCENI Moukaram	CM
30	HOUNSOU Dénakpo	CM
31	ADANKPO Dimitri	CM

Étaient absents :

Mercredi 27 Juillet 2022	Jeudi 28 Juillet 2022	Vendredi 29 Juillet 2022
1- AGONDANOU Fabrice 2- HOUNTON Jean-Luc	1- BIOKOU Romulus 2- AGONDANOU Fabrice 3- HOUNTON Jean-Luc 4- OCENI Moukaram	1- OCENI Moukaram 2- AGONDANOU Fabrice 3- HOUNTON Jean-Luc

La cérémonie d'ouverture a connu la participation des Conseillers Municipaux, celle des cadres de la municipalité de Porto-Novo, des anciens Directeurs, des nouveaux responsables à divers niveau, du Commissaire Central, des Commissaires d'Arrondissement, des Sages, des Notables, des Têtes Couronnées, des Dignitaires, et Autorités Religieuses, de quelques Chefs Quartiers, et Conseillers Locaux de la ville et enfin du public.

Dans son discours d'ouverture, le Maire a remercié à tous les participants pour leur présence régulière à ses côtés, et particulièrement les conseillers municipaux. Ensuite il a remercié les différentes autorités religieuses, les divers corps constitués de la ville de Porto-Novo, et les responsables pour leur participation au développement et au maintien de la paix dans la commune. Il a présenté de manière sommaire, les importantes activités qui ont marqué le fonctionnement de l'administration municipale au cours du deuxième trimestre de l'année 2022.

Au terme du discours d'ouverture du Maire, une suspension de quinze (15) minutes a été observée.

A la reprise, le président de la séance a fait vérifier le quorum et a demandé à la Secrétaire Exécutive de présenter les points inscrits à l'ordre du jour pour amendement. L'ordre du jour adopté à l'unanimité des Conseillers présents, se présente ainsi qu'il suit :

- 1- Lecture et amendement du compte rendu de la 1ère session ordinaire de l'année 2022 ;
- 2- Présentation et adoption du rapport d'activités du deuxième trimestre de l'année 2022 ;
- 3- Etude et adoption du projet du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- 4- Etude et adoption de la communication relative à l'autorisation de la signature de la convocation de partenariat entre la Mairie de Porto-Novo et l'Association Rose-Cœur (France) ;
- 5- Etude et adoption de la communication relative au contrat de prestation de services signé entre l'Ambassade de France près le Bénin et pour le financement de la Professionnalisation du Festival International de Porto-Novo (PAP-FIP) ;
- 6- Etude et adoption de la communication relative à l'assistance sociale de la municipalité aux agents municipaux éplorés, décédés ou admis à faire valoir leurs droits retraités ;
- 7- Etude et adoption de la communication relative à L'implantation du Laboratoire d'Innovation Sociale (LABIS) pour l'employabilité et la citoyenneté des jeunes au sein du CEMAAC ;
- 8- Etude et adoption de la communication relative aux différents appuis octroyés par la Mairie de Porto-Novo ;
- 9- Etude et adoption de la communication relative au complément des frais d'achat de billets d'avion pour les missions de participation au 9ème Sommet Africité (Kisumu au Kenya), à la signature de la convention de partenariat à Lyon (France) et à la 42ème Assemblée Générale de l'Association des Maires Francophones (AIMF) à ABIDJAN ;
- 10- Divers.
 - Présentation de la Régie autonome
 - Information sur le Marathon International « Be the Best » de Porto-Novo

Le conseil municipal a alors entrepris l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

1- LECTURE ET AMENDEMENT DU COMPTE RENDU DE LA 1ERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2022 ;

La lecture du compte rendu de la première session a été faite par la Secrétaire Exécutive. Aucun amendement n'ayant été enregistré, le Maire a soumis le compte rendu au vote des Conseillers Municipaux.

Le compte rendu a donc été adopté à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents par **31 voix pour dont 02 voix pour par procuration 00 contre et 00 abstention.**

2- PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DEUXIEME TRIMESTRE DE L'ANNEE 2022 ;

Dans son introduction, le président de séance a rappelé que l'inscription de ce point à l'ordre du jour vise à satisfaire à une obligation du code de l'Administration Communale en république du Bénin. Il a expliqué qu'en respect des dispositions du Code, le rapport d'activité du Maire doit être suivi de celui de la Secrétaire Exécutive et soumis au Conseil de Supervision pour adoption. Etant donné que, le Conseil de Supervision n'est pas encore opérationnel, il soumet le rapport d'activités de la commune au Conseil Municipal, c'est pourquoi il demande au Chef de Cabinet de présenter le dit rapport.

Après la présentation du dit rapport d'activité les conseillers municipaux ont voulu comprendre la lenteur observée au niveau du Trésorier Municipal en ce qui concerne le paiement des mandats. Malheureusement le Trésorier Municipal n'était pas présent pour répondre à cette préoccupation. Les Conseillers Municipaux, après plusieurs séries de questions suivies de réponses ont adopté à l'unanimité la présente communication par **29 voix pour, 02 voix pour par procuration 00 contre et 00 abstention.**

3- ETUDE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ;

Le présent projet de règlement intérieur du Conseil Municipal a été présenté par le Chef de la Cellule Juridique de la Mairie de Porto-Novo. Le seul amendement enregistré est relatif à l'insertion de l'article 62 du décret N°2022-321 du 1^{er} juin 2022 fixant le cadre général des Règlements Intérieurs des conseils communaux. Le Maire a soumis le Projet de Règlement Intérieur au vote des Conseillers Municipaux.

Le Projet de Règlement Intérieur a donc été adopté à l'unanimité par **29 voix pour, 02 voix pour par procuration 00 contre et 00 abstention.**

4- ETUDE ET ADOPTION DE LA COMMUNICATION RELATIVE A L'AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVOCATION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAIRIE DE PORTO-NOVO ET L'ASSOCIATION ROSE-CŒUR (FRANCE) ;

Le Chef du Service Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité a été désigné pour présenter cette communication. Le Président du Conseil Municipal a apporté plus de clarifications et expliqué à son auditoire, l'intérêt que représente la signature de la convocation de partenariat entre la Mairie de Porto-Novo et l'Association Rose-Cœur (France). Il a ensuite laissé la parole au rapporteur de la commission permanente chargée de la coopération décentralisée et de l'Intercommunalité et celui de la Commission chargée des affaires économiques et financière et des Affaires Sociales et Culturelles pour lire respectivement leur rapport.

Les deux Commissions ont donné un avis favorable sous réserve des recommandations formulées. Le Maire a enfin donné la parole aux conseillers pour recueillir leur préoccupation avant le vote. Les préoccupations ont été recueillir et des clarifications ont été apportées. Un Conseiller s'est levé pour satisfaire à un besoin avant le vote et a donné procuration. La communication a été adoptée par les Conseillers Municipaux présents par **28 voix pour, 03 voix pour par procuration 00 contre et 00 abstention.**

**5- COMMUNICATION PORTANT ADOPTION DU CONTRAT DE PRESTATION
DE SERVICES SIGNÉ ENTRE L'AMBASSADE DE FRANCE PRÈS LE BÉNIN
ET LA MAIRIE DE PORTO-NOVO POUR LE FINANCEMENT DU PROJET
D'APPUI À LA PROFESSIONNALISATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL
DE PORTO-NOVO (PAP-FIP) ;**

C'est le Chef du Service de la Culture et du Patrimoine, monsieur Richard Lys HOUSSOU qui a présenté cette communication. Après sa présentation trois commissions permanentes ont exposé le contenu de leur rapport il s'agit de :

-la commission permanente chargée de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité a donné un avis favorable ;

-la commission permanente chargée des Affaires Economiques et Financières qui a donné un avis favorable sous réserve de la recommandation suivante : il faut une gestion transparente des divers appuis mis à disposition de la Mairie par les partenaires pour l'exécution du Festival International de Porto-Novo (FIP).

La parole a été ensuite donnée aux participants pour exprimer leurs préoccupations. Des observations ont été recueillies et des clarifications ont été apportées.

La plupart des participants ont déploré l'existence des factures impayées malgré le déblocage d'un complément de fonds autorisé par le conseil pour le paiement du solde des dépenses effectuées pour l'organisation du FIP édition 2021. Afin de mieux comprendre la gestion du Cheque destiné au paiement de la facture relative à la communication, le Maire a décidé de la mise en place d'une commission pour diligenter une enquête. Un Conseiller s'est levé pour satisfaire à un besoin avant le vote et a donné procuration, la communication a été adoptée par les Conseillers Municipaux par **26 voix pour, 03 voix pour par procuration, 01 contre et 01 abstention.**

**6- ETUDE ET ADOPTION DE LA COMMUNICATION RELATIVE À
L'ASSISTANCE SOCIALE DE LA MUNICIPALITÉ AUX AGENTS
MUNICIPAUX ÉPLORÉS, DÉCÉDÉS OU ADMIS À FAIRE VALOIR LEURS
DROITS RETRAITÉS ;**

Ladite communication a été présentée par l'Ex-Directrice des Services de la Population du Patrimoine et de la Culture (DSPCP). Après sa présentation

deux commissions permanentes ont exposés le contenu de leurs rapports. Il s'agit de la commission permanente chargée des Affaires Sociales et Culturelles et de la commission permanente chargée des Affaires Economiques et Financières qui ont donné des avis favorables.

La parole a été ensuite donnée aux participants pour exprimer leurs préoccupations. Des observations ont été recueillies et des clarifications ont été apportées. La communication a été retirée par le Conseil Municipal. Il est recommandé à la Secrétaire Exécutive de reprendre ladite Communication en tenant compte uniquement des agents municipaux.

**7- ETUDE ET ADOPTION DE LA COMMUNICATION RELATIVE À
L'IMPLANTATION DU LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE
(LABIS) POUR L'EMPLOYABILITÉ ET LA CITOYENNETÉ DES JEUNES AU
SEIN DU CEMAAC ;**

Après la présentation de la communication par le Chef Service de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et du Loisir, la responsable en charge du LABIS session Porto-Novo a présenté sommairement le LABIS. Deux commissions permanentes ont exposés le contenu de leurs rapports. Il s'agit de la commission permanente chargée des Affaires Sociales et Culturelles et de la commission chargée des Affaires Economiques et Financières qui ont donné des avis favorables.

La parole a été ensuite donnée aux participants pour exprimer leurs préoccupations. Des observations ont été recueillies et des clarifications ont été apportées. Avant le vote deux conseillers présents sont sortis et ont donné procuration pour leur vote. La communication a été adoptée par les Conseillers Municipaux par **27 voix pour, 04 voix pour par procuration dont 02 verbale, 00 contre et 00 abstention.**

**8- ETUDE ET ADOPTION DE LA COMMUNICATION RELATIVE AUX
DIFFÉRENTS APPUIS OCTROYÉS PAR LA MAIRIE DE PORTO-NOVO ;**

Cette communication a été présentée par la Responsable des Affaires Administratives et Financières (RAAF). Après sa présentation on note la

présentation des différents rapports des commissions permanentes saisies à cet effet. Les deux commissions saisies ont donné des avis favorables.

La parole a été ensuite donnée aux participants pour exprimer leurs préoccupations. Après les observations recueillies et les clarifications données. Il y a eu vote. Les procurations des deux conseillers sortis étant toujours valables, cette communication a été adoptée par le Conseil Municipal par **27 voix pour, 04 voix pour par procuration 00 contre et 00 abstention.**

9- ETUDE ET ADOPTION DE LA COMMUNICATION RELATIVE AU COMPLÉMENT DES FRAIS D'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES MISSIONS DE PARTICIPATION AU 9ÈME SOMMET AFRICITÉ (KISUMU AU KÉNYA), À LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À LYON (FRANCE) ET À LA 42ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF) À ABIDJAN ;

Le Chef du Service Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité a été désigné pour présenter cette communication. Le Président du Conseil Municipal a apporté plus de clarifications et a expliqué à son auditoire, que les informations nécessaires pour justifier ce complément devraient être envoyées par la Cellule des Voyages Officielles (CVO). Jusqu'à ce jour ces informations ne sont pas encore disponibles. Il y a des frais de changement de vol non pris en compte parce que deux Conseillers ont raté leur vol sur Lyon suite au défaut de visa. Le Maire a ensuite demandé au conseil d'autoriser la Secrétaire Exécutive à faire débloquer les frais supplémentaires des différents vols dès que ces informations seront disponibles. Afin de ne pas bloquer la mission sur Grand Bassam (Côte d'Ivoire). Le Maire a enfin donné la parole aux conseillers pour recueillir leurs préoccupations avant le vote. Les préoccupations ont été recueillies et des clarifications ont été apportées, la communication a été adoptée par les Conseillers Municipaux par **30 voix pour, 03 voix pour par procuration, 00 contre et 00 abstention.**

10- DIVERS

Deux points ont été programmés en divers il s'agit de :

- La présentation de la Régie Autonome
- L'information sur le Marathon International « Be the Best » de Porto-Novo

Le premier point a été présenté par le consultant Alain ZOMADI. Cette présentation a permis aux conseillers municipaux de comprendre ce que c'est que la Régie Autonome et les avantages qu'elle présente pour l'amélioration de la mobilisation des ressources. Après la présentation les conseillers municipaux ont posé des questions d'éclaircissement et ont reçu des réponses de clarifications.

Le deuxième point a été présenté par Monsieur Ninon AHOUDJINOU, le promoteur de l'ONG « Be the Best », cette présentation a porté sur le Marathon International qu'organise l'ONG le 14 Août 2022. Les conseillers ont connaissance de cette activité qui est à sa cinquième édition dans la commune. Ils félicitent le promoteur et s'invitent à la mobilisation générale pour l'édition prochaine.

Plusieurs autres points ont été débattus et les recommandations issues des débats se résument ainsi qu'il suit :

- Améliorer l'accès des salles de classes du CEG AKPASSA ;
- Prendre des dispositions nécessaires par le paiement des agents distributeurs des Avis d'Impositions ;
- Rationaliser l'utilisation des fournitures de bureaux (papiers rames, ancrès et autres) ;
- Conception de la page WEB de la Mairie ;
- Mettre à disposition un numéro Washap pour les élus, ceci leur permettra de recevoir de l'administration et d'envoyer les documents nécessaires les concernant ;
- Assurer les contrôles régulier au niveau des gares routières pour empêcher l'évasion des recettes de la ville ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de vies et de travail des agents de la Mairie (le paiement des moins perçues et l'assurance maladie des travailleurs) ;
- Procéder à l'éclairage des environs de la forêt sacré de Gbodjè ;
- Assurer la mobilisation des recettes auprès de NONVI BUS ;

- Mettre à disposition un numéro Washap pour les élus, ceci leur permettra de recevoir de l'administration et d'envoyer les documents nécessaires les concernant ;
- Assurer les contrôles régulier au niveau des gares routières pour empêcher l'évasion des recettes de la ville ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de vies et de travail des agents de la Mairie (le paiement des moins perçues et l'assurance maladie des travailleurs) ;
- Procéder à l'éclairage des environs de la forêt sacré de Gbodjè ;
- Assurer la mobilisation des recettes auprès de NONVI BUS ;
- Disposer des chicanes devant les Ecoles Primaires Publics pendant la période des cours de vacances afin de faciliter la circulation des élèves ;
- Faire le point du niveau d'exécution des opérations de Cadastre dans le 4ème et 5ème Arrondissements ;
- Prendre des dispositions pour payer les agents collecteurs de la Mairie ;
- Réfectionner les salles de classe au niveau du CEG Dowa ;
- Redistribuer les Hangars réceptionnés dans le grand marché de Porto-Novo ;
- Prendre des dispositions nécessaires pour la construction du Commissariat du 1er Arrondissement ;
- Élaguer les arbres au niveau de l'EPP Gbinkouè ;
- Reprendre l'Arrêté d'autorisation des manifestations dans la ville afin d'associer les Chefs Quartiers à la mobilisation des recettes relative à l'occupation des domaines publics ;
- Reprofiler les voix dans le 4ème Arrondissement.

Après avoir abordé tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus,

11/08/2022

Porto-Novo, le 29 Avril 2022

